Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260410-26_04_28-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°26-04-08

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 8 avril, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le premier avril deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Lydie ANDRIN, Yves DE MONTZEY, Marie DEMARET, Fabrice JAN, Nathalie LEMOSQUET, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Philippe SALMON, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVÉ et Marion CHEVALIER
ABSENTS EXCUSES	Stéphane ROBERT (pouvoir à Gilles DANIEL), Gaëlle PIERRE (pouvoir à Marion CHEVALIER)

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-04-28. DÉSIGNATIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

L'article L2121-22 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit par l'un de ses membres ».

« Elles sont convoquées par le Maire qui en est Président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. »

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il vous est proposé la création de 8 Commissions Communales.

COMMISSIONS COMMUNALES

- **URBANISME - AMÉNAGEMENT**
- **RESSOURCES HUMAINES - FINANCES**
- **VIE ÉCONOMIQUE**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260410-26_04_28-DE

- **ÉDUCATION - ENFANCE JEUNESSE**
- **COMMUNICATION, ANIMATION**
- **TRANSITION ÉCOLOGIQUE, MOBILITÉS**
- **AFFAIRES SOCIALES SOLIDARITÉS**
- **CULTURE - VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE**

RH - FINANCES	COMMISSION URBANISME AMENAGEMENT	CULTURE – VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE	AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉS
Sylvie BRIEND	Jean-Patrick DESGUERETS	Emilie VITTER	Sylvie LERUSSARD
André LE TULZO	Jérôme DE GAYARDON	Laure-Anne DARON	Vincent BENJAMIN
Carol LEOST	Philippe DOHOLLOU	Marie DEMARET	Françoise LOTTON
Perrine DELVILLE	Thomas de la RIVIÈRE	Fabrice JAN	Patrick ROULLÉ
Philippe PAGÈS	Lydie ANDRIN	Béatrix HUBERT	Carol LEOST
Patrick ROULLÉ	Patrick ROULLÉ	Vincent BENJAMIN	Catherine HENNINOT
Gilles DANIEL	Philippe PAGÈS	Nathalie LEMOSQUET	Lydie ANDRIN
Jean-Patrick DESGUERETS	Huguette DALLEMAGNE	Marie-Pierre DURAND	Marion DIAZ
Françoise LOTTON	Philippe SALMON	Bruno DELAUNAY	Jean-Baptiste CHEVÉ
Jean-Baptiste CHEVÉ	Gaëlle PIERRE		
Marion DIAZ			
VIE ECONOMIQUE	**EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE**	**COMMUNICATION - ANIMATION**	**TRANSITION ECOLOGIQUE - MOBILITES**
Gilles DANIEL	Françoise LOTTON	Sylvie BRIEND	Patrick ROULLÉ
Perrine DELVILLE	Nathalie LEMOSQUET	Carol LEOST	Huguette DALLEMAGNE
Thomas de la RIVIÈRE	Sylvie LERUSSARD	Laure-Anne DARON	Cathy HENNINOT
Stéphane ROBERT	Catherine HENNINOT	Emilie VITTER	Thomas de la RIVIÈRE
Fabrice JAN	Béatrix HUBERT	Vincent BENJAMIN	Jérôme de GAYARDON
Carol LEOST	Sylvie BRIEND	Gilles DANIEL	Jean-Patrick DESGUERETS
Philippe DOHOLLOU	Emilie VITTER	André LE TULZO	Stéphane ROBERT
Marie DEMARET	Lydie ANDRIN	Marie-Pierre DURAND	Gaëlle PIERRE
Marion CHEVALIER	Vincent BENJAMIN	Bruno DELAUNAY	Marion DIAZ
Bruno DELAUNAY	Philippe SALMON		
	Marion CHEVALIER		

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260410-26_04_28-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la création des commissions communales susnommées ;

- **Désigne** les élus participant à ces commissions.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération publiée le : 10/04/2026

Délibération transmise le : 10/04/2026

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet https://www.telerecours.fr